



Saint-Claude, le 13 mars 2023

Conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe

Les membres du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe se réuniront ce mardi 14 mars 2023. A cette occasion, seront notamment présentés le compte financier 2022 de l'établissement public, le bilan des conventions d'application de la charte de territoire, le programme des rencontres annuelles des Réserves de biosphère de France et la politique scientifique pour les milieux terrestres du Parc national.

Organe de décision de l'établissement public, le conseil d'administration du Parc national est composé d'élus des collectivités locales, de représentants des services de l'État et de la société civile sous la présidence de Ferdy Louisy. Le conseil d'administration du Parc national se réunit trois fois par an. Pour ses décisions, il s'appuie sur les avis émis par ses conseils consultatifs : conseil scientifique et conseil économique et social.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de ce premier conseil de l'année figurent entre autres :

- **Compte financier 2022**

Le contexte de l'année 2022 a été marqué par la reprise économique d'après crise sanitaire et la poursuite des actions prévues au plan **France relance**, qui ont fortement soutenu l'activité des entreprises et associations du territoire. A noter aussi en fin d'année, un surcroît d'activités liée aux travaux d'urgence sur les traces et sentiers suite au passage de la tempête Fiona.

En 2022, l'établissement a encaissé des recettes d'un montant total de 1 253 351,38 €, en nette progression par rapport à 2021 (+86 %), essentiellement liée aux financements du plan **France relance**. A ce titre, la mobilisation de l'ensemble des équipes du Parc national a permis de mettre en oeuvre les projets suivants : programme d'animations Nature & culture en découverte, aménagement des sentiers, visites virtuelles, muséographie et sentier de la maison de la forêt, schéma d'intervention opérationnelle du Grand Cul-de-sac marin, restauration de la forêt marécageuse de Golconde, appels à projets scientifiques et Laliwondaj, lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

- **Bilan des conventions d'application de la charte de territoire**

A ce jour, 20 communes sur 21 ont sollicité leur adhésion à la charte de territoire du Parc national de la Guadeloupe. Trois conventions d'application ou avenants à la charte ont été

Contact presse : Lynda Obydol
Tél : 0690 37 29 89
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Habitation Beausoleil - Montéran - 97120 Saint-Claude



signés en 2022 : Lamentin, Anse-Bertrand et Sainte-Rose. Cela porte à 16 le nombre de conventions signées. Une signature est prévue avec la ville de Port-Louis le 31 mars 2023.

Au titre de la charte, les interventions de l'établissement public auprès des collectivités locales sont de nature financière (de 70 à 150 000€ par an) et technique avec des expertises naturalistes et de l'accompagnement méthodologique sur l'intégration de la biodiversité dans la gestion des sites. Quelques exemples de projets en cours :

- le reboisement de la forêt marécageuse de Golconde aux Abymes et l'élaboration d'un sentier pédagogique ;
- l'opération de nettoyage des déchets du Carmel à Basse-Terre à des fins de préservation des masses d'eau ;
- La valorisation du patrimoine rural de l'usine de Grosse-Montagne de Lamentin, notamment par le recueil de témoignages d'anciens salariés.
- La gestion des espèces exotiques envahissantes le long de la Rivière Nogent et des étangs associés à Sainte-Rose ;
- L'aménagement des berges de la rivière Lézarde sur un tronçon à Colin Petit-Bourg grâce au génie végétal, avec la mise en place d'un chantier école.

D'autres actions relèvent du développement local pour accompagner les communes vers une transition écologique telles que la réalisation des inventaires complémentaires et le partage des données sur l'atlas de la biodiversité communale à Goyave.

- **Rencontres annuelles des Réserves de biosphère de France**

Le classement d'un territoire en Réserve de biosphère indique qu'il comprend une nature, une culture et des valeurs sur lesquelles il est possible de fonder un développement harmonieux. Le Parc national en Guadeloupe a été reconnu Réserve de Biosphère dès 1992. Le premier renouvellement de cette reconnaissance a eu lieu en 2014 pour 10 ans, suite à l'approbation de la Charte de territoire par le conseil d'État. Le prochain renouvellement aura lieu en 2024.

L'année 2023 est l'occasion de célébrer les 30 ans de la Réserve de biosphère avec notamment l'organisation des rencontres annuelles des Réserves de biosphère de France. Cet événement se déroulera du 29 mai au 3 juin prochains en Guadeloupe, avec la participation de nombreux partenaires (communes, établissements publics, associations, scolaires, etc).

- **Politique scientifique en milieu terrestre**

Ce document cadre l'action des différents services du Parc national en matière de préservation et de gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, sur le plan scientifique et technique. Il s'applique sur l'ensemble du territoire du Parc dans un objectif de conserver le bon état écologique des espèces en coeur de Parc national.

Le bilan de la précédente politique scientifique en 2018 a mis en évidence une nécessité d'améliorer la lisibilité du document d'une part et de prioriser les enjeux (espèces et espaces) d'autre part. Un nouveau document plus opérationnel pour les collaborateurs et partenaires du PNG favorisera sa mise en oeuvre sur le terrain. La nouvelle stratégie sera appliquée aux différents milieux du territoire, pour une prise en compte de tous les objets écologiques. Un programme d'actions portant sur les trois milieux forestier, aquatique et marin a ainsi été rédigé à partir des menaces qui pèsent sur les milieux. Le programme d'actions portant sur les milieux aquatiques et marins est en cours d'élaboration, après l'analyse des données issues des 15 dernières années de suivi. L'appel à projets scientifiques du Parc national est actuellement ouvert jusqu'au 15 mars 2023.

**La presse est conviée à assister à ce conseil le mardi 14 mars à partir de 9h30
au siège du Parc national à Montéran – Saint-Claude.**

